

COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT
Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du jeudi 26 mars 2015

Par suite d'une convocation en date du 12 mars 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice 11 Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Grégoire MAZZINI, Xavier CULEUX, Thierry PROLA, Maurice ENGELMANN.

présents 8

votants 10 Absents : CARRE Pierre donne procuration à MABILE Gérald, Jacky LESUEUR donne pouvoir à MICHEL Jean.

Délibération n° 10/2015 Absent : Philippe LEVEAUX.

Secrétaire de séance : Gérald MABILE.

Objet : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2014.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 26 mars 2015
Affichage du 30 mars 2015
Le Maire
Patrick DAHLEM